

COMMUNE DE BEAUMONT



DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION N° 2024-50

OBJET : Marché de services n°2024-18 relatif à l'étude visant à la valorisation du patrimoine dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire relative au centre-bourg de la commune de Beaumont

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAUMONT

Vu l'article L. 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article R. 2122-8 du Code de la Commande Publique concernant les marchés passés sans publicité ni mise en concurrence à raison de leur montant ;

Vu l'article L.1111-4 du Code de la commande publique concernant les marchés publics de service ;

Vu la délibération en date du 28 juillet 2020 n°2020.03.01 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre du point n°4 de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales en ce qui concerne la souscription des marchés ;

Vu le cahier des charges de l'Opération de Revitalisation de Territoire ;

Considérant qu'il appartient à M. Jean-Paul CUZIN, Maire, de prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des marchés publics ;

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CONCLURE le contrat suivant :

Marché public de services de prestations intellectuelles n°2024-18 relatif à l'étude visant à la valorisation du patrimoine dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire relative au centre-bourg de la commune avec la société ACA Architecture Conservation et Aménagement, dont le siège social est 41, Avenue Albert et Elisabeth à Clermont-Ferrand (63000), pour un montant de 39 800 € HT ;

ARTICLE 2 : Le contrat prend effet à compter de la date de notification.

ARTICLE 3 : La présente décision fera l'objet d'une transmission au contrepoint de la Mairie et sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 20/06/2024

Reçu en préfecture le 20/06/2024

Publié le

ID : 063-216300327-20240619-MPMD20240618_01-CC

Service à la
SLOW

A Beaumont, le 18 juin 2024

Le Maire,

*Pour le Maire et par délégation,
L'adjoint en charge du fonctionnement
général des services, des finances et des
ressources*



Patrick NEHEMIE

PUBLIEE OU NOTIFIEE LE :